

La Conférence Fédérative du SSP, secteur santé, soutien la lutte pour le maintien de la retraite à 60 ans

- Considérant les attaques du Conseil d'Etat genevois contre les prestations de retraite du personnel de la santé.
- Considérant que le projet de fusion des caisses de pensions publiques péjore très fortement les prestations du personnel de la santé, notamment en élevant l'âge de la retraite de 60 à 63 ans, augmentant les années de cotisations de 37 ans et demi à 39 ans, diminuant ainsi les rentes.
- Considérant que le personnel de la santé est composé à plus de 70% de femmes travaillant majoritairement à temps partiel, dont beaucoup d'entre elles ont dû s'arrêter pour élever leurs enfants.
- Considérant le nombre élevé des bas salaires parmi le personnel de la santé.
- Considérant que déjà la majorité des retraité-es reçoit une pension de moins de 2.000 Fr. par mois.
- Considérant que le projet de fusion du Conseil d'Etat prévoit de traiter la pénibilité de manière individuelle et annuelle cherchant ainsi à diviser le personnel de la santé.

La Conférence Fédérative du SSP du secteur de la santé décide :

- De soutenir activement le personnel de la santé du canton de Genève dans sa lutte contre les attaques sur ses prestations de retraite.
- De refuser cette attaque qui péjore principalement la retraite des femmes.
- De refuser le projet de fusion de caisses de pension de Conseil d'Etat car il remet en cause **la retraite à 60 ans** du personnel de la santé.
- De soutenir nos collègues genevois dans la recherche d'un accord qui permette de garder leurs prestations de retraite actuelles sans fusionner leur caisse de pension.

Fribourg, le 26 janvier 2011.